



**HAL**  
open science

## Licence Sciences du vivant

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du vivant. 2011, Université de La Rochelle.  
hceres-02036418

**HAL Id: hceres-02036418**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036418v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de La Rochelle

Demande n° S3LI12000918

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences du vivant

## Présentation de la mention

Cette licence Sciences du vivant est une formation généraliste classique qui permet l'acquisition de connaissances de base dans un vaste champ disciplinaire constitué par la biochimie, la biologie et les biotechnologies.

Les enseignements des deux premières années (L1-L2) sont consacrés à l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences de bases disciplinaires et transversales. La dernière année (L3) permet une spécialisation *via* un choix entre trois parcours classiques (Biologie et Ecologie générale / Biochimie / Biotechnologies) et un parcours plus ciblé sur le contexte régional (Biologie et Ecologie marine).

En termes de poursuite d'études, le débouché logique est un master du domaine de la biologie, de l'environnement, des biotechnologies... D'autres orientations, master vers les métiers de l'enseignement, licence professionnelle (après L2), sont également envisageables.

Cette mention Sciences du vivant s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Catholique d'Enseignement Supérieur (ICES) : l'ICES organise et dispense la formation, tandis que l'ULR assure le contrôle des connaissances et la délivrance des diplômes. Ce partenariat avec l'ICES est bien exposé.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	172
Nombre d'inscrits en L2	136
Nombre d'inscrits en L3	146
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	23 %
% d'abandon en L1	8 %
% de réussite en 3 ans	48 %
% de réussite en 5 ans	
% de poursuite des études en master ou dans une école	
% d'insertion professionnelle	

# Bilan de l'évaluation

## ● Appréciation globale :

L'architecture de la mention avec un socle commun de S1 à S3, des options en S4 et 4 parcours (2 en biologie, 1 en biochimie, 1 en biotechnologies) est cohérente avec les objectifs annoncés dans le large domaine que couvrent les sciences du vivant. Les effectifs étudiants sont suffisamment conséquents pour justifier ces quatre parcours. Il est dommage que le dossier ne mentionne pas de façon plus explicite les finalités respectives (en termes de connaissances, compétences, poursuite d'études et débouchés) de chaque parcours. L'annexe descriptive au diplôme jointe au dossier n'est d'ailleurs pas mise à jour sur ce point.

En L2 comme en L3, une proportion de l'ordre de 25 % d'étudiants précédemment extérieurs à la mention, dénote une nette volonté d'ouverture (PCEM1 et PCEP1).

Le dossier s'appuie pour une très large part sur l'action générale de l'établissement et il est, dans son ensemble, conforme aux dispositions correspondantes (orientation active, mutualisation du S1, compétences additionnelles, procédures d'évaluation...). Les actions spécifiques de la mention (passerelles, évaluation des compétences, dispositions pour les candidats aux métiers de l'enseignement, mobilité, etc.) n'apparaissent pas très développées ou du moins ne sont que peu renseignées dans le dossier. Pour ne prendre qu'un exemple, celui des poursuites en master, le bilan ne concerne qu'une seule promotion et exclusivement les étudiants inscrits en master local (54 %).

L'équilibre entre enseignements disciplinaires et enseignements transversaux est bon. Toutefois, par rapport aux objectifs d'une mention en SDV, la répartition CM/TD/TP dénote une proportion trop importante (>50 %) pour les CM et trop faible (<20 %) pour les TP.

À noter que les taux de réussite aux examens de première année des étudiants de la mention Sciences du vivant à l'ICES sont très bons (environ 85 %) et que l'ICES enregistre depuis deux ans des arrivées d'étudiants de BTS ou ayant déjà validé une 1<sup>ère</sup> année de licence dans une autre université. Les taux de réussite en L2 à l'ICES sont également bons (80 %).

À l'ICES, la mise en place de tests de positionnement hebdomadaires pour aider les étudiants à adopter un rythme de travail régulier semble un dispositif efficace à généraliser.

Globalement, le partenariat avec l'ICES est bien décrit dans le dossier, il semble bien fonctionner et, surtout, en termes de résultats, il apparaît comme efficace pour la réussite des étudiants.

## ● Points forts :

- La structure de la mention avec un socle d'enseignement fondamentaux suivi d'une orientation en S4 et d'une spécialisation selon 4 parcours en L3.
- L'équilibre entre les enseignements disciplinaires et ceux dédiés aux compétences additionnelles et transversales.
- Une ouverture conséquente en L2 et L3 vers d'autres formations.
- Les actions spécifiques à la licence mention Sciences du vivant du dispositif d'aide à la réussite mis en place à l'ICES (cours ouverts aux lycéens, entretiens de pré-inscription, entretiens obligatoires au cours de la licence).

## ● Points faibles :

- Un ratio CM/TP trop élevé.
- Implication/partnership avec le milieu professionnel (variables selon parcours) peu conséquente.
- Structure et fonctionnement de l'équipe pédagogique (rôles des participants) imprécis.
- Plusieurs actions spécifiques relatives aux procédures d'évaluation, réorientation, devenir des étudiants, mériteraient d'être renforcées.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Dans cette mention, comme pour d'autres mentions du domaine STS, un ratio CM/TP (en particulier en année L1) paraît défavorable à une ouverture d'esprit vers des domaines scientifiques où les aspects expérimentaux ont une grande importance.

Si le contenu disciplinaire n'appelle pas de remarques particulières, le dossier, et par conséquent la mention elle-même, gagneraient à expliciter plus précisément de nombreux points : finalité de chaque parcours, dispositifs de mise à niveau, réorientation, etc.

Un bon suivi des étudiants et le développement d'un partenariat avec le milieu professionnel pourraient être des atouts intéressants pour l'avenir.

Il importera de revoir et d'amender la convention avec l'ICES pour mieux harmoniser les programmes de formations des deux établissements et notamment pour proposer à l'étudiant de l'ICES des enseignements spécifiques en L2 ainsi qu'un choix de parcours de formation les plus adaptés à ses aspirations dans l'optique de la L3 (enseignements disciplinaires diversifiés et plus spécialisés) et lui permettant surtout de mieux formuler un projet de formation et un projet professionnel.